

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 600 rapportant une mesure d'expulsion

n° 600

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 mai 1953

Numéro JO

n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro

1 juin 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 réglementant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1953, et les textes qui l'ont modifié

Vu l'arrêté n° 91 du 23 janvier 1950 expulsant Aiba Awad du Territoire de la Côte Française des Somalis

Vu la lettre n° 2904/SUR du 6 mai 1953 du Chef du Service de la Sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'arrêté n° 91 du 23 janvier 1950, susvisé, est rapporté en ce qui concerne : Aiba Awad, Soudanais, né à Ouededa (Yémen) vers 1904, fils de Awad Kair et de Amina Binta Salim.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation : Le Secrétaire Général. CHAMBOREDON.